

Rapport annuel des activités et des dépenses du comité de suivi Projet Gaspé Année 2021

Un rapport annuel des activités et des dépenses du comité correspondant à l'exercice financier du titulaire doit être publié par le titulaire sur le site Internet et transmis au ministre avant le 30 juin de chaque année. Le comité prépare la portion du rapport concernant ses activités et la transmet au titulaire au moins 15 jours ouvrables avant la date maximale pour publier le rapport. Le titulaire produit l'autre portion du rapport concernant les dépenses du comité.

Nom du titulaire: Pieridae Quebec Development Limited Partnership (Pieridae Energy)

Nom du comité: Comité de suivi du Projet Gaspé

Licences: 2005RS111, 2005RS112, 2005RS122 et 2005RS123

Partie I

Résumé des activités du comité au cours de l'année

La rencontre du comité s'est tenue par conférence VDO le 7 décembre 2021 à 14h00. L'animation et la coordination de la conférence ont été faites par le titulaire.

Membres du comité

Nom des membres	Nom de l'organisme
Mme Karina Espinoza-Rivière	UPA Gaspésie les Îles
M. Thierry Ratté	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
M. Jean-Yves Laliberté	Pieridae Energy
M. Robert Côté	Chantier Naval Forillon
M. Ghislain Smith	Municipalité de Gaspé
M. Wayne Ste-Croix	Citoyen

Non-membres et observateurs

Participants	Organismes
M. Charles Drouin-Lavigne	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Nombre de réunions qui se sont tenues:

Une seule rencontre a eu lieu cette année dans le cadre du rapport annuel devant être transmis au ministre chaque année. Compte tenu de la pandémie et des règles sanitaires mises en place par les autorités, la rencontre s'est tenue par conférence VDO.

Présentation

- L'animateur précise qu'il sera la personne responsable des communications.
- Le Google Disque mis en place pour transmettre l'information nécessaire aux membres de chaque comité est toujours accessible à l'adresse suivante :
 - <https://drive.google.com>
 - Adresse : comitegaspesie@gmail.com
- Depuis la dernière rencontre, aucune demande de travaux n'a été effectuée sur les licences et le comité n'a pas jugé nécessaire de convoquer une réunion.

Rappel des discussions

- Les puits de Haldimand sont situés à l'intérieur de la zone de 1000 mètres entourant les limites d'urbanisation de la ville où il est maintenant interdit de forer.
- Les seuls demandes de travaux pouvant être autorisés sur ces puits sont des demandes de fermeture définitives.
- Un éventuel acquéreur pourrait réaliser d'autres forages sur la licence, toutefois ceux-ci ne pourraient pas être situés dans la meilleure zone du réservoir identifiée lors des travaux précédents.
- Le puits suspendu Pérolia, Tar Point No 1 est également situé à l'intérieur de la licence des puits de Haldimand.

Sujets discutés lors de la conférence

- En avril 2020 Pieridae Energy a intenté une poursuite contre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec afin d'obtenir des remboursements de dépenses et des indemnités totalisant 32 M \$.
- Le projet de loi n° 494, "Loi interdisant les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures" a été présenté le 2 décembre par le député de Jonquière M. Sylvain Gaudreault.
- La compagnie Utica Ressources a eu gain de cause en regard de sa demande de permis de forage à sa propriété de Galt. Je juge demande au ministère de réévaluer cette demande de permis.
- Le MERN a procédé au cours de l'été à une étude de caractérisation du site d'un ancien puits foré par la compagnie Petroleum Oil Trust (POT 20) à environ 30 km à l'ouest de la ville de Gaspé. Cette compagnie avait également foré un puits (POT 2) dans le secteur de la rue Forest à Sandy Beach.
- Une demande est formulée par le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie pour accéder aux différents rapports d'échantillonnage et d'analyse des puits d'observation de la nappe phréatique du site du puits Pérolia, Haldimand No 4. Un rapport est présenté annuellement au MELCC en vertu du RPEP. Cette demande fera l'objet de vérifications auprès de Pieridae Energy, du MELCC et d'Activa.

Décision corporative

En fin d'année 2019, Pieridae Energy a réévalué l'ensemble de ses licences d'exploration au Québec et a conclu que ses propriétés ne répondaient plus à ses besoins de développement futurs. Par conséquent, la compagnie :

- cesse toute activité d'exploration sur le territoire de ses licences;
- offre ses propriétés Bourque, Haldimand et Matapédia à un acquéreur potentiel; et, ferme sa place d'affaire située dans la ville de Québec.

Partie II:

Résumé des dépenses du comité

Aucune dépense n'a été rapportée cette année.

Exercice financier du titulaire

Ce rapport annuel des activités et des dépenses du Comité de suivi du projet Bourque s'inscrit dans le cadre de l'exercice financier 2021 de Pieridae Energy, se terminant le 31 décembre.

Jn Gs Laliberté, M.Sc.

28 Juin 2022